

INTRODUCTION

Aménager le territoire consiste à transformer le territoire en vue de la réalisation d'infrastructures économiques et sociales au bénéfice de la population.

Au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, il s'est posé l'impérieuse nécessité d'améliorer les conditions de vie des citoyens et d'impulser le développement. C'est dans ce cadre que plusieurs programmes d'aménagement seront initiés et exécutés sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

Quelle est la politique d'aménagement du territoire ivoirien ? Quel est son impact sur le développement du pays ?

Quel est le rôle joué par l'impôt ?

I. LES OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Les objectifs économiques et politiques

a. Les objectifs économiques

Ils consistent à :

- Mettre en valeur les ressources économiques du pays
- Créer des richesses
- Equiper le territoire en infrastructures économiques.

b. Les objectifs politiques

Ils sont motivés par :

- La nécessité pour l'Etat d'asseoir sa souveraineté
- La lutte contre l'instabilité politique préjudiciable au développement de la Côte d'Ivoire

2. Les objectifs sociaux

- Lutter contre la pauvreté
- Corriger les déséquilibres régionaux pour le développement intégré des zones défavorisées
- Améliorer les conditions de vie du monde rural et réaliser l'unité nationale autour des intérêts nationaux.

II. L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DEPUIS 1960

1. Les opérations agro-industrielles

a. De l'indépendance à 1970

Juste après l'indépendance, l'Etat de Côte d'Ivoire décide de valoriser les produits agricoles disponibles. C'est ainsi que de grandes sociétés d'Etat sont constituées et permettent la création de plantations géantes (hévéa, coco, Ananas, Banane douce, Palmier à huile...). A ces grandes plantations, on associe des usines de traitement de ces produits. Dans le même temps, sont associées, les plantations paysannes de café et de cacao avec une aide technique et sociale du gouvernement. La réalisation de ces industries et plantations se concentrent essentiellement à Abidjan et dans les régions forestières.

b. De 1970 à la fin des années 80

L'accent est mis à cette période sur l'aménagement des régions des savanes sans pourtant freiner le développement du Sud. La politique d'aménagement se manifeste par :

- Dès 1971, est lancé le plan sucrier pour le développement des plantations de canne à sucre et la construction de complexes sucriers : PSN (Plan Sucrier du Nord à partir de 1974).
- L'intensification de la culture paysanne du coton grâce à un encadrement technique et commercial assuré par la Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile (CIDT).
- L'intensification de la riziculture irriguée avec comme centre pilote Odienné.
- On assiste également au développement du plan anacarde.

2. Les opérations d'aménagement régional intégré

a. La politique des fêtes tournantes

A partir de 1960, le gouvernement ivoirien décide d'une politique de fêtes nationales tournantes qui se déroule 1 fois sur deux ans dans les villes de l'intérieur. Elle avait pour but de doter certaines villes d'une autonomie en donnant à ses agglomérations un visage nouveau par la construction de nombreuses infrastructures.

Malheureusement, avec la crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire en 1980, cette politique sera interrompue à partir de 1981.

b. L'aménagement du Sud-ouest

Le 22 décembre 1969, l'Etat de Côte d'Ivoire crée Aménagement de la Région du Sud-ouest (ARSO). Cette société d'Etat couvre les départements de San-Pedro, de Sassandra et les localités limitrophes de Taï, de Guiglo, Grand-Béréby, de Tabou et Fresco ; Elle avait un double objectif :

- Un objectif de conception : c'est-à-dire étudier un plan d'aménagement de cette région ainsi qu'un programme de développement
- Un objectif d'exécution : mettre en place des opérations immobilières, des équipements de terrain et la création de plantations agro-industrielles, ainsi que le développement de la voirie.

c. L'aménagement du Centre

Il est assuré par l'AVB (Aménagement de la Vallée du Bandama), société d'Etat créée le 08 juillet 1969 et dissoute au début des années 80. Elle avait un double objectif :

- Aménager les eaux de la vallée du Bandama par la construction d'habitats et d'ouvrages hydroélectriques. Cela a nécessité le déplacement des populations vers de nouveaux sites de recasement.
- Elaborer une stratégie de développement de la région couvrant le développement agricole, l'élevage, la pêche et l'urbanisation.

III. LE FINANCEMENT ET L'IMPACT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LA POPULATION

1. Le rôle de l'impôt

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) qui représente 12% des impôts, impôts sur revenus et salaires (15,2%), impôts sur les entreprises (10,2%) et autres impôts qui tels que les taxes intérieures, droits et taxes à l'importation, droits uniques de sortie, droits d'enregistrement et de timbres... participent énormément au financement des projets de l'aménagement du territoire ivoirien.

En dehors de ces impôts, les capitaux privés étrangers accompagnent l'Etat dans le financement de l'aménagement du territoire ivoirien.

2. L'impact de l'aménagement du territoire

La politique d'aménagement du territoire initié par l'Etat a permis :

- La construction d'habitats modernes pour recevoir ouvriers et cadres de l'administration
- La construction d'équipement collectifs comme les écoles, les dispensaires, les marchés, les terrains de sport, les routes...
- Dans les régions du Nord, tout autour des complexes sucriers et dans les centres de la CIDT, ont été bâtis des infrastructures d'intérêt général accompagnant la transformation de nombreux villages et villes du Nord de la Côte d'Ivoire.
- Les cultures nouvelles qui se développent améliorent et diversifient les revenus des populations paysannes.
- Les projets agro-industriels ont l'avantage de transformer les localités.

CONCLUSION

L'aménagement du territoire a nécessité beaucoup de ressources qui ont permis la construction de nombreuses infrastructures économiques et sociales qui ont participé à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cependant, malgré les nombreuses réalisations, beaucoup reste encore à faire.